

Projet d'avis sur la cessation des activités d'enregistrement

Source : le HCR Malte

Date : 29/04/2021

Le HCR tient à informer les personnes relevant de sa compétence à Malte (titulaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile ou apatrides) qu'il interrompra pour le moment l'enregistrement des nouveaux fichiers dans sa base de données, **à compter du 30 Avril 2021**. Les formulaires reçus **le 30 Avril 2021 ou plus tard** ne seront pas traités pour l'enregistrement par le HCR à Malte.

Il est **IMPORTANT** de noter que les personnes relevant de la compétence du HCR qui ne sont pas enregistrées auprès du HCR à Malte auront toujours accès au soutien du HCR ou de nos partenaires au **même titre** que les personnes enregistrées auprès du bureau.

Les formulaires d'enregistrement des titulaires d'une protection internationale soumis avant **le 29 Avril 2021** seront traités et enregistrés dans la base de données du HCR. Toute personne ayant soumis un formulaire **avant le 29 Avril 2021** sera appelée en temps voulu pour finaliser le processus d'enregistrement. En raison du COVID-19, le bureau a arrêté les activités d'enregistrement en 2020 et examine actuellement les moyens de traiter les formulaires d'enregistrement en attente en tenant compte des mesures de santé publique.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter sur mtava@unhcr.org